

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 57 (1906)
Heft: 1

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La tige mesure 30 cm de diamètre à 1 m de hauteur au-dessus du sol. Légèrement plus haut, elle se subdivise en quatre branches maîtresses qui ne tardent pas à s'infléchir en arcs réguliers, courbés vers le sol qu'elles recouvrent sur une surface d'environ 110 m². Ces feuilles laciniées donnent à ce charme un aspect exotique; elles ont une longueur de 8 cm environ, une largeur de 2,5 cm au maximum, la face supérieure est d'un vert foncé légèrement brillant et elles sont profondément découpées, ainsi que le montre la figure ci-contre.

Il n'est pas possible de dire exactement l'âge de ce sujet. L'ancien propriétaire mort, il y a quelques années, à l'âge de 99 ans, prétendait l'avoir toujours vu tel qu'il était alors. Mais si nous en concluons d'après les pousses de l'année dernière mesurant de 5—12 cm de longueur, son âge pourrait bien se trouver entre 120 et 150 ans.

Malheureusement on peut aisément prévoir d'avance le sort qui l'attend. Le charme en question, quelques vieux pins et des arbustes d'ornement, c'est tout ce qu'il reste de superbes bouquets, croissant autrefois au milieu d'un magnifique jardin. L'année dernière une maison s'est élevée à deux pas du charme. Et celui-ci ne tardera pas à disparaître à son tour, le jour où il s'agira d'agrandir le chantier qu'il ombrage encore aujourd'hui.

D'après H. S.

Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen 1905, n° 9.



Communications.

Les Forêts protectrices romandes.

Aux termes de la nouvelle loi forestière fédérale de 1902 les cantons compris dans l'ancienne zone alpestre ont été mis en demeure de réviser le tableau de leurs forêts protectrices, et les cantons de la plaine et du Jura ont été engagés à procéder au classement de leurs forêts. Les cantons romands ont résolu la question de la manière suivante:

Pour la zone alpestre la ligne de démarcation est à peu près la même que précédemment. Partant du voisinage de Vevey elle suit la rive droite de la Veveyse, en englobant ses berges, puis à partir de Châtel St. Denis, elle longe la route cantonale fribourgeoise par Bulle, La Roche à Planfayon, en empruntant sur un certain parcours le lit de la Gérine.



Charme à feuilles laciniées, d'Aarau.

La plaine du Rhône a été nouvellement comprise dans la zone protectrice alpestre, à cause des grandes plantations de rideaux-abris qui y ont été exécutées avec l'aide de la Confédération.

Quant au plateau et au Jura le classement a dû être nouvellement créé, puisque sous le régime de l'ancienne loi les forêts alpestres seules pouvaient être classées comme protectrice. Le plateau a été attribué en entier à la zone non protectrice. On aurait pu en séparer les massifs supérieurs du Jorat et du Gibloux. Mais la délimitation de ces ilots eut prêté à l'arbitraire, et les complications administratives occasionnées par ce classement n'auraient pas été contrebalancées par les avantages réels découlant de la situation nouvelle. Il est bien certain que quelques-unes des forêts des régions citées et même des forêts situées en plaine remplissent un rôle protecteur caractérisé, et leur disparition troublerait le régime de ces contrées. Sous ce rapport leur classement dans les forêts non protectrices est regrettable.

Il faut cependant s'en rapporter à l'article 3 de la loi fédérale qui, en parlant de ce classement, vise principalement les forêts de haute montagne et qui ne peut donc pas être appliqué immédiatement aux forêts du plateau, à moins de le remanier et de l'élargir de beaucoup. Mais ce remaniement entraînerait fatalement une révision des articles ayant trait aux subventions, à cause des conséquences financières qui découleraient d'une interprétation plus large du terme de „forêt protectrice“. Tout en regrettant que le subventionisme soit comme du plomb dans l'aile de la loi, il faut se rendre à l'évidence et accepter pour le moment la situation telle qu'elle nous est faite.

Dans le Jura le rôle joué par des forêts se rapproche jusqu'à un certain point de ce qu'il est dans la haute montagne. Toutefois là encore les circonstances sont plus douces que dans les Alpes. Le Jura ne connaît guère les avalanches, les torrents y sont rares et leurs crues infiniment moins dangereuses que dans les Alpes. Les érosions et les ravinements sont presque inconnus, grâce à la nature solide de la roche spécifique jurassienne. Aussi une tendance s'est fait jour de ne pas comprendre la chaîne du Jura dans son entier dans la zone protectrice, mais d'y pratiquer des coupures, en rognant ici une vallée, là une chaîne secondaire, en attribuant le haut des versants à la forêt protectrice et le bas à la forêt non protectrice. La ligne de démarcation de la zone jurassienne eut été dans ce cas fort compliquée et ne se serait couvert nulle part presque avec la limite naturelle du massif.

En regard de cette tendance vers une spécialisation exagérée, le courant dominant allait à une délimitation aussi large que possible, procédant du principe de déclarer toute la chaîne du Jura implicitement protectrice. Cela se pouvait d'autant mieux que, surtout dans la Suisse romande, le Jura forme un massif homogène et ramassé sur lui-même dont la ligne de base est nettement dessinée, plus nettement encore, si possible que celle des Alpes. Il a donc paru naturel de choisir cette ligne comme limite, même si elle englobait quelques régions particulière-

ment favorisées, qui ne portent aucunement le caractère de haute montagne. Cela se présente également le long de la frontière alpestre. Et d'ailleurs il ne faut pas oublier que l'on doit aussi au magnifique manteau de forêts que le Jura a su conserver, alors que certaines contrées alpestres ont déchiré et arraché le leur, l'absence sur les pentes jurassiennes des ravines, des éboulements, des places stériles qui déparent si souvent les flancs des vallées alpestres. Il n'eut pas été de bonne politique de diminuer aux yeux des populations l'importance de ces forêts, en leur refusant l'épithète de „protectrices“ qu'elles méritent certainement à plus d'un degré.

Cette manière de voir l'a emporté. Le Jura tout entier a été englobé dans la zone protectrice et celle-ci a été délimitée par les routes et chemins suivant le pied immédiat de la montagne. La limite passe dans le canton de Vaud, de Gingins par Bière, Baulmes à Concise, en exceptant les berges de l'Orbe jusqu'à Vallorbe; elle suit le bord du lac de Neuchâtel dans le canton du même nom; ensuite pour le Jura bernois elle emprunte les routes de Neuveville-Bienne Granges.

Cette solution, qui sépare nettement du plateau, les Alpes au sud et le Jura au nord, est celle qui correspond le mieux à l'état actuel de la question. Les intérêts généraux se trouvent ainsi sauvegardés et il peut être subvenu aux besoins les plus pressants. Ce sera la tâche de nos après-venants d'élargir encore la conception de la forêt protectrice. A nous la tâche de persuader les populations de l'importance des forêts. Sous ce rapport l'évolution de l'esprit public est plutôt en retard sur l'évolution de la législation, témoin en est l'agitation au sujet du désormais célèbre art. 10. C'est un intervalle qu'il faut serrer et non ouvrir davantage.

P...y.



Les jardins alpins.

Ainsi qu'on s'en souvient sans doute, un premier congrès des jardins alpins s'est réuni au mois d'août aux Rochers de Naye. On y a émis le vœu que ces réunions se répètent et que les botanistes suisses prennent l'initiative d'un deuxième congrès. Ce vœu a été accueilli avec faveur et l'Université de Lausanne a bien voulu se charger de recevoir le deuxième congrès en son Jardin alpin de Pont de Nant sur Bex, en août 1906.

Les professeurs Flahault, de Montpellier et Wilczek, de Lausanne ont pris l'initiative de l'organisation, en s'inspirant des considérations qui se dégagent des discussions du congrès de 1904.

„Il y a lieu de diriger les efforts qui se font en différents pays en vue de créer des jardins alpins. Il est important que ces jardins contribuent de leur mieux aux progrès des sciences biologiques et de l'agriculture des montagnes. Cela est possible à la condition que les efforts soient coordonnés et que les différents jardins s'unissent pour

adopter, pour réaliser ensuite un programme méthodique de recherches scientifiques.

„Nous avons pensé que le congrès de Pont de Nant ferait œuvre utile en provoquant une entente sur le programme à exécuter ensuite par un travail collectif. C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous soumettre ci-joint, un avant-projet relatif aux questions qui seraient mises à l'étude, en vous priant de l'examiner et de nous faire part, avant le 1^{er} avril 1906 des observations et des propositions que vous voudrez bien nous faire.“

Nous ne pouvons que résumer ici les points touchés dans l'avant-projet de M. Flahault et Wilczek.

Il ressort de l'étude d'un grand nombre de travaux relatifs à l'anatomie et à la physiologie, à la biologie, à l'écologie, à la phénologie et à la géographie botanique, qu'il est imprudent d'accomplir des recherches de ce genre sur des végétaux cultivés „hors de chez eux“. Les résultats d'études poursuivies dans ces conditions sont trop souvent contradictoires, parce que des conditions multiples interviennent pour modifier profondément les conditions normales de la vie.

Il paraît désirable, dès lors, que les jardins établis dans les montagnes soient des centres d'études scientifiques, établis dans des conditions de milieu, de climat, de sol, exactement déterminées.

Il n'en est pas moins vrai qu'en divers pays, l'agriculture des montagnes a été négligée, qu'elle n'y est pas, comme ailleurs, l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics, que les habitants des montagnes n'y ont pas les connaissances nécessaires pour tirer le meilleur parti du sol et pour en maintenir la production, qu'ils n'y sont ni dirigés ni encouragés. Il paraît nécessaire que les jardins établis dans les montagnes deviennent et demeurent des centres économiques, afin d'assurer aux habitants des montagnes les moyens d'atteindre les meilleurs rendements, par la sylviculture, l'industrie pastorale, les cultures fruitières et maraîchères, l'exploitation rationnelle des produits accessoires.

Enfin, les jardins de montagne ne peuvent pas négliger la cause de l'esthétique et doivent contribuer de leur mieux à assurer la protection de tout ce qui fait le charme et la beauté de la montagne (cultures florales, etc.).

Voici, en deux mots le plan de l'avant-projet, en relevant, en particulier ce qui concerne la forêt.

... „Jardins de montagnes. Condition d'existence et d'établissement.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Programme général.

1^o Rapport de la végétation avec le climat.

2^o Compléter la statistique floristique du massif. Monographie phytogéographique. Peuplement des sols nouveaux, éboulis, moraines, grèves et cones de déjections des torrents. Transformation des formations et des associations; des futaies en taillis et en landes; production des

landes et des bruyères, évolution des tourbières; rôle conscient ou inconscient de l'homme et rôle des animaux; succession des essences dans les forêts exploitées; causes, formation et qualités de l'humus; conséquences.

Programme spécial.

1° Limite de la végétation des espèces spontanées; cultures comparatives d'espèces ligneuses étrangères au massif et exotiques.

2° Plantes pérennantes, épiphytes, humicoles et parasites; plantes calcifites, plantes rares; variations des différentes associations végétales suivant les saisons.

3° Rapports de la flore avec la faune.

RECHERCHES DE BOTANIQUE APPLIQUÉE

Programme général.

Limites des possibilités de l'habitation permanente de l'homme.

Programme spécial.

1° La place de l'arbre dans les montagnes, comme matière première nécessaire, comme protecteur de la montagne. Reboisements et climats. Reboisements et conservation des montagnes: ravins, torrents, cônes de déjection. Navigabilité des fleuves. Force motrice.

Conservation et restauration de la flore spontanée; l'ordre dans la nature. L'arbre et le paysage.

Sélection d'essences forestières favorables pour la région; les essences temporaires et définitives. Maladies diverses des arbres de la région, spontanés ou cultivés.

2° Le pâturage en montagne; ce qu'il est; ce qu'il devrait ou pourrait être.

Améliorations pastorales, épierrement, extirpation des mauvaises espèces, choix et culture des espèces donnant les meilleurs rendements. Expériences sur les engrais et amendements; étude comparative des rendements en quantité et en qualité.

3° Le jardin potager et fruitier en montagne. Choix des variétés, culture. Amélioration du sol. Maladie des espèces cultivées.

Le jardin fleuriste et médical à la montagne..“

Tel serait, en deux mots, les points touchés par MM. Flahault et Wilczek.

Certes on ne saurait reconnaître l'utilité et la nécessité des études dont parle l'avant-projet du programme des travaux des jardins de montagne. Mais n'est-ce pas un peu trop embrasser à la fois? Et pour ne parler que des recherches sylvicoles et pastorales, les jardins alpins sont-ils vraiment le lieu où de pareilles études peuvent être entreprises? Nos stations d'essais forestiers et les stations que l'on crée actuellement dans les pâturages ont également inscrit ces études à leur ordre de jour et c'est là, croyons-nous, qu'il convient de le faire. Il reste aux jardins de montagne une tâche suffisamment belle et utile à remplir. Et les forestiers seront les premiers à saluer la tendance nouvelle des jardins de montagne, d'un travail collectif et de recherches d'une ordre pratique.

Rendement de la récolte des graines forestières.

(Rapport de la maison Henry Keller, à Darmstadt.)

Essences feuillues. Par suite du temps humide et pluvieux, la récolte des semences des essences feuillues a été très difficile. Une partie du rendement a été anéantie par les orages ou enlevée par le vent.

La récolte des *glands* est assez minime pour nos chênes indigènes; mais la qualité en est bonne: 90 à 95 % de bons fruits en coupe. Par contre, le rendement du *chêne rouge d'Amérique* a été excellent et le prix en est bien plus bas que les années précédentes.

Le *hêtre* a également bien fructifié.

La récolte des *frênes* est presque nulle. Celle des *érables plane* et *sycamore* assez minime, ainsi que celle du *bouleau* et de l'*accacia*.

Par contre, les *aunes blanc* et *noir* ont fourni un bon rendement.

Essences résineuses. Le *sapin argenté* a donné un résultat satisfaisant comme qualité et comme quantité.

La quantité des cônes de *pin de Weymouth* a été peu importante et ces cônes ont été payés assez cher, malgré qu'ils ne contenaient pas beaucoup de graines.

La récolte des graines du *pin sylvestre* a été très variable suivant les contrées: au début, les offres de certaines régions ont été assez nombreuses, tandis que d'autres régions n'en présentaient pas du tout; puis, les offres se sont faites plutôt rares en général. En résumé, sans être abondante, la récolte suffira sans doute aux besoins et le prix de la graine se tiendra à peu près au niveau de celui de l'année dernière.

L'*épicéa* n'a fructifié que dans très peu de contrées; dans la plupart des principaux centres de production, la récolte est nulle.

Celle du *mélèze* est encore plus faible.

Le *pin noir d'Autriche* et le *pin maritime* ont fourni un assez bon rendement.

Le *pin laricio de Corse* a bien fructifié.

Exotiques. Parmi les exotiques, quelques variétés ont donné un résultat satisfaisant: *Abies Douglasii*, *Pinus rigida*, *Larix leptolepis*, *Picea pungens*, *Picea sitchensis*; *Picea banksiana* se cotera à un prix même plus modéré que l'année dernière.

Il n'est pas certain qu'on puisse obtenir des graines de *Abies nordmaniana* par suite des troubles de Russie.



Chronique forestière.

Confédération.

Département fédéral de l'Intérieur. M. le Conseiller fédéral Forrer prend la direction du Département politique, en même temps que la présidence du Conseil fédéral. M. Ruchet le remplace à la tête du Département de l'Intérieur.